



République d'Haïti

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT
RURAL (MARNDR)**

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE

Financement Banque Interaméricaine de Développement (BID) Don - 3492/GR-HA

SOLLICITATION D'EXPRESSION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEIL)

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° MARNDR/PÊCHE/AMI-05/18

Institution : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Pays: Haïti

Projet : Programme de Développement de la Pêche Artisanale

Secteur : Ressources Naturelles et Développement Rural

Résumé : Supervision des travaux de construction du bâtiment devant loger le bureau de la Direction des Pêches et Aquaculture (DPAQ)

N° de don : 3492/GR-HA

N° de l'AMI : MARNDR/PÊCHE/PI/AMI-05/18

Date limite: 29 juin 2018

-
1. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), à travers l'Unité d'Exécution du Programme de Développement de la Pêche Artisanale, se propose d'utiliser une partie des fonds mis à sa disposition par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dans le cadre de l'Accord de Don 3492/GR-HA pour recruter un consultant en vue d'assurer la *supervision des travaux de construction du bâtiment devant loger le bureau de la Direction des Pêches et Aquaculture (DPAQ)*.
 2. L'ensemble des activités à réaliser par le Consultant comprennent :
 - L'exécution, de manière compatible avec les meilleures pratiques techniques et administratives dans des projets de même nature, la supervision des travaux ;
 - L'organisation et la gestion des tâches spécifiques d'enregistrement des quantités et dépenses (décompte des travaux) liées à l'exécution des ouvrages et par conséquent le contrôle total et complet du processus de construction, de la qualité des matériaux et du produit final ;
 - La vérification des quantités de travaux réalisés, de la procédure de réception et de rejet des travaux ;
 - La réalisation de toutes études complémentaires que le Maître d'Ouvrage jugera nécessaire ;
 - La production de différents rapports, suivant les formats et nombres d'exemplaires requis, tel que décrit dans les clauses contractuelles.
 3. La durée de la mission est de dix (10) mois additionnés de la durée des opérations préalables à la réception définitive et cette dernière intervient douze (12) mois après la réception provisoire.
 4. La mission sera confiée à un Consultant doté d'une expérience avérée dans la supervision de la construction d'infrastructures publiques ou des travaux similaires ayant réalisé préférablement deux (2) mandats ou plus. De plus, le Consultant devra présenter un personnel qui comprendra au moins:
 - Un Chef de mission, ayant une formation universitaire et une solide expérience générale (préférablement huit (8) ans) en Génie Civil et jouissant d'une expérience, préférablement cinq (5) ans ou plus en mandats similaires (supervision travaux de construction de bâtiments) ;
 - Un Ingénieur résident, ayant une formation universitaire et une solide expérience générale (préférablement cinq (5) ans) en Génie Civil et jouissant d'une expérience, préférablement trois (3) ans ou plus en mandats similaires (supervision travaux de construction de bâtiments);

- Un Topographe, ayant une formation en Topographie et jouissant d'une expérience, préférablement trois (3) ans ou plus en mandats similaires (relevés topographiques/ implantation de bâtiments).

Le Consultant devra prévoir dans sa proposition toute autre expertise nécessaire pour la bonne réalisation de la mission.

5. Le MARNDR invite d'ores et déjà les consultants admissibles (consultant provenant de pays éligibles pour la Banque Interaméricaine de Développement (BID)) à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent soumettre toutes les informations nécessaires prouvant qu'ils sont légalement constitués (documents de constitution légale : *statuts, avis de publication dans un journal officiel et/ou dans un journal à grand tirage, le cas échéant, etc.*) et qu'ils sont compétents pour fournir les services (brochures, description de services rendus dans le cadre de projets similaires, expérience dans des circonstances identiques, CV du personnel compétent mobilisable pour fournir les services, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour accroître leurs compétences.
6. Les consultants seront sélectionnés dans les conditions prévues par la Banque Interaméricaine de Développement : *Politiques relatives à la sélection et au recrutement de consultants financés par la Banque Interaméricaine de Développement : Document GN-2350-9* (version mars 2011) et l'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tous les soumissionnaires éligibles dans les conditions décrites par lesdites politiques. La méthode de sélection qui sera utilisée dans le cadre de ce processus est la sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC).
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations (TDR, canevas de présentation de CV du personnel et d'expérience du Consultant ainsi qu'un Extrait du document GN-2350-9) en adressant une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous, pendant les jours ouvrables de 8h30 a.m. à 3 heures 30 p.m.
8. Les manifestations d'intérêt *en français* seront reçues par courrier électronique ou en version imprimée aux adresses ci-dessous au plus tard le **29 juin 2018**.

Adresse:

Bureau de l'Unité de Passation des Marchés Publics (UPMP)

Manifestation d'intérêt n° MANRDR/PÊCHE/AMI-05/18

Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)

Adresse : Route nationale N° 1, Damien

Ville : Port-au-Prince

Code postal : 1441

Pays : Haïti

Numéro de téléphone : (509) 48-96-05-31 / (509) 48-90-84-87

Adresse électronique : upmp@agriculture.gouv.ht,

cc : lmerisier@agriculture.gouv.ht, tilas@agriculture.gouv.ht

N.B. Le Consultant ayant les qualifications et références les plus adéquates pour la mission sera invité à soumettre une proposition combinant les aspects techniques et le prix, puis à négocier le marché. En cas d'échec, on passera au suivant ainsi de suite.

Jobert C. ANGRAND
Ministre